



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 14 juin 2016

**Préavis N° 07/2016 concernant la
réhabilitation de la halle des fêtes de
Praz-Dagoud**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier-La Chiésaz du 13 juin 2016 présidée par Monsieur Daniel Berner, Président.

Le conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 07/2016,

ouï le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix moins 1 contre et 5 abstentions, l'amendement suivant, à savoir :

- La commission demande à la municipalité la mise en place d'un plan de mobilité sur la zone, avant de délivrer le permis d'utilisation. Elle devra proposer des mesures nécessaires au respect de l'application des différents règlements en vigueur de la zone.

a accepté à la majorité des voix moins 9 contre et 8 abstentions, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- D'autoriser la municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis
- De financer la dépense par recours à l'emprunt si nécessaire
- D'octroyer à cet effet à la municipalité un crédit de CHF 1'660'000.–
- D'amortir cette dépense sur une durée de 30 ans au maximum
- Mettre en place un plan de mobilité sur la zone, avant de délivrer le permis d'utilisation et proposer des mesures nécessaires au respect de l'application des différents règlements en vigueur de la zone.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 13 juin 2016.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président


Daniel Berner

La secrétaire


Tommasina Maurer